

Annexe A. Progrès accomplis au regard des recommandations de l'examen par les pairs du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) en 2012

Cadre général de la coopération pour le développement

Recommandations formulées en 2012	Progrès réalisés depuis 2012
Pour communiquer une vision stratégique claire intégrée à sa politique étrangère, montrer comment il va appliquer sa nouvelle approche de la coopération pour le développement, et créer une base transparente pour l'exercice de la responsabilité, le Canada devrait :	
<ul style="list-style-type: none"> instaurer une orientation stratégique globale de la coopération pour le développement que l'ensemble de l'administration canadienne puisse s'approprier et qui permette de guider son action durant au moins les cinq à dix prochaines années 	Recommandation mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> définir sa nouvelle approche et ses objectifs en termes quantifiables, notamment pour ce qui est des priorités thématiques et géographiques 	Recommandation partiellement mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> achever l'élaboration de sa stratégie sur l'efficacité de la société civile et de ses documents stratégiques sur l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles, la durabilité environnementale et la gouvernance 	Recommandation mise en œuvre
Afin d'orienter sa coopération avec le secteur privé, le Canada devrait :	
<ul style="list-style-type: none"> procéder à des analyses et de vastes consultations en vue d'élaborer une stratégie de coopération avec le secteur privé qui expose clairement la raison d'être de l'engagement canadien en ce domaine, comporte des buts clairement définis, des objectifs stratégiques et des modalités transparentes de partenariat avec les entreprises du secteur privé. 	Recommandation partiellement mise en œuvre

Promouvoir le développement au-delà de l'aide

Recommandations 2012	Progrès réalisés depuis 2012
Pour que l'objectif de cohérence des politiques au service du développement ait un poids suffisant dans le processus décisionnel, le Canada devrait :	
<ul style="list-style-type: none"> assurer une analyse systématique des politiques existantes, et des projets et propositions de loi concernés, afin de déterminer leur impact sur les pays en développement 	Recommandation partiellement mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> susciter l'adhésion aux niveaux politique et administratif de tous les ministères concernés à un programme visant à promouvoir la cohérence des politiques au service du développement, qui devrait comporter des objectifs interministériels mesurables et à caractère stratégique, et prévoir une démarche claire pour les atteindre 	Recommandation non mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> renforcer les mécanismes de coordination existants, ainsi que les capacités nécessaires au suivi et à l'analyse et aux communications sur les questions de cohérence des politiques au service du développement dans les ministères fédéraux concernés et les missions diplomatiques du Canada dans les pays partenaires 	Recommandation non mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> tenir compte, dans la programmation, des enseignements utiles de l'expérience acquise en Afghanistan et dans d'autres États fragiles afin de renforcer les approches pangouvernementales, notamment : <ul style="list-style-type: none"> en veillant à ce que les ministères fédéraux concernés soient résolument engagés dans le processus en adoptant une approche intégrée, notamment au niveau des pays partenaires en mettant les ressources humaines et financières en adéquation avec les objectifs visés en confiant aux agences sur le terrain les pouvoirs requis en adaptant les processus et les protocoles de façon à assurer une mise en œuvre efficace. 	Recommandation mise en œuvre

Volume et répartition de l'aide

Recommandations formulées en 2012	Progrès réalisés depuis 2012
Pour continuer à jouer un rôle important dans le domaine de la coopération pour le développement, le Canada devrait :	
<ul style="list-style-type: none"> maintenir son aide publique au développement (APD) au niveau actuel de 0.31 % du revenu national brut (RNB) (5.3 milliards USD [dollars des États Unis]) à court terme, l'idée étant de le ramener aussitôt que possible à son niveau antérieur plus élevé 	Recommandation non mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> adopter un plan d'accroissement de l'APD qui permette de la porter progressivement vers l'objectif international de 0.7 % du RNB, en s'inspirant des efforts fructueux qu'il a déployés dans le passé pour augmenter son APD 	Recommandation partiellement mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> continuer de concentrer l'APD sur ses priorités thématiques et géographiques. 	Recommandation mise en œuvre

Organisation et gestion

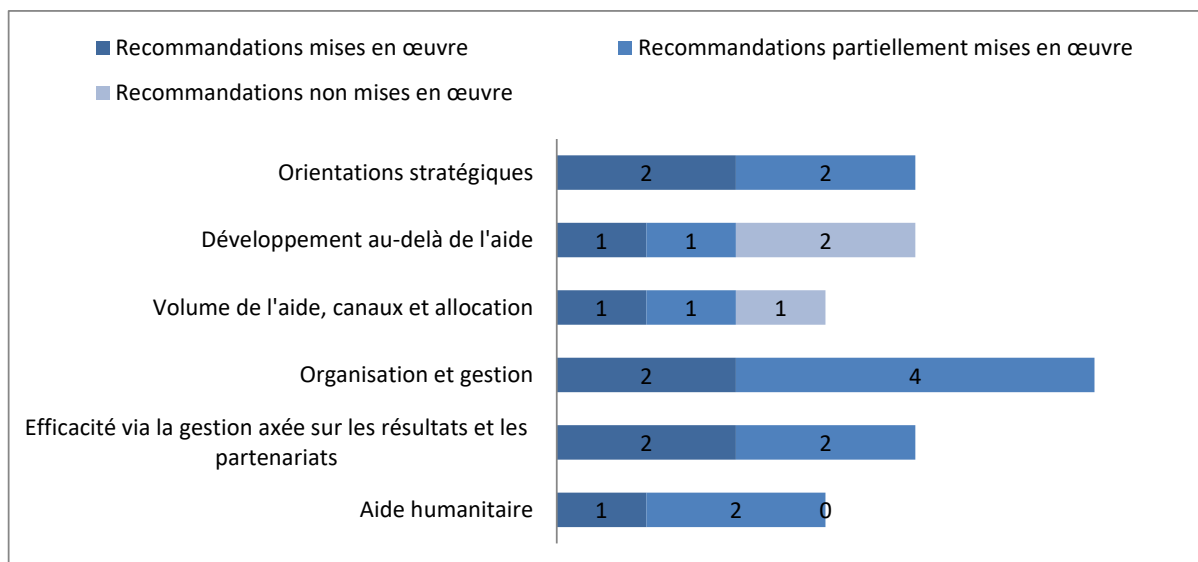
Recommandations formulées en 2012	Progrès réalisés depuis 2012
Afin de poursuivre les progrès déjà réalisés dans le cadre de son Initiative de modernisation des opérations, et de simplifier et moderniser ses activités de coopération pour le développement, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) devrait :	
<ul style="list-style-type: none"> achever de décentraliser ses activités, en donnant aux équipes présentes dans les pays partenaires des moyens suffisants en matière de conseil et de gestion, et assez de pouvoirs dans le domaine de la programmation et sur le plan financier pour pouvoir assurer une aide plus efficace 	Recommandation partiellement mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> rationaliser davantage les procédures d'approbation et en améliorer la prévisibilité 	Recommandation partiellement mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> préciser, harmoniser et simplifier les exigences de déclaration. 	Recommandation partiellement mise en œuvre
Afin d'atteindre son objectif de figurer parmi les organismes de coopération pour le développement les plus efficaces au monde, l'ACDI devrait :	
<ul style="list-style-type: none"> mettre en place un plan complet de gestion des ressources humaines, qui lui permette de s'attaquer au problème de la rotation du personnel dirigeant, de répondre aux préoccupations des agents et de se doter des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs 	Recommandation mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> s'assurer que nouvelles dispositions concernant les services locaux de conseil et de soutien dans les pays partenaires prioritaires conservent les caractéristiques essentielles du modèle actuel d'Unité d'appui au programme, notamment l'expertise technique de qualité présente sur le terrain 	Recommandation partiellement mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> faire preuve d'une plus grande ouverture, en instaurant un processus régulier de dialogue et de communication afin de tenir les agents et partenaires informés des évolutions et réformes mises en place. 	Recommandation mise en œuvre

Améliorer l'impact de la coopération pour le développement

Recommandations formulées en 2012	Progrès réalisés depuis 2012
Dans le prolongement des efforts déployés pour renforcer l'efficacité de son aide, le Canada devrait :	
<ul style="list-style-type: none"> actualiser le Plan d'action de l'ACDI pour accroître l'efficacité de l'aide, et veiller à ce qu'il soit parfaitement conforme aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris et aux objectifs adoptés à Busan utiliser le Plan d'action révisé pour mobiliser tous les ministères fédéraux et partenariats concernés, de façon à assurer pleinement l'efficacité de l'aide canadienne, notamment dans les domaines où les performances laissent à désirer, comme la prévisibilité de l'aide. 	<p>Recommandation partiellement mise en œuvre</p> <p>Recommandation partiellement mise en œuvre</p>
Afin d'assurer une meilleure utilisation de ses ressources, le Canada devrait :	
<ul style="list-style-type: none"> terminer de délier toute l'aide restante, conformément aux engagements pris à Accra et Busan éviter de lier d'autres apports d'aide à l'avenir. 	<p>Recommandation mise en œuvre</p> <p>Recommandation mise en œuvre</p>

Vers de meilleures pratiques pour l'aide humanitaire

Recommandations formulées en 2012	Progrès réalisés depuis 2012
Afin de disposer d'une vision stratégique claire, démontrer qu'il applique à la lettre les principes humanitaires et doter son programme humanitaire de la transparence nécessaire à l'exercice de la responsabilité, le Canada devrait :	
<ul style="list-style-type: none"> publier une stratégie humanitaire interministérielle, comportant des objectifs clairs et mesurables et les résultats attendus, et soit conforme aux Principes et bonnes pratiques d'aide humanitaire, après avoir consulté les principales parties prenantes 	Recommandation partiellement mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> fournir des orientations sur l'application du mécanisme de financement de contrepartie, qui veut que les pouvoirs publics apportent un montant équivalent aux fonds recueillis par les organismes caritatifs canadiens agréés, de façon à améliorer la transparence et démontrer le respect des principes humanitaires 	Recommandation mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> renforcer les outils d'aide humanitaire et de développement visant à accroître la résilience et faciliter la sortie de crise, afin d'assurer une gestion intégrée aux risques de catastrophe et à la reconstruction. 	Recommandation partiellement mise en œuvre

Graphique A.1. Mise en œuvre par le Canada des recommandations formulées lors de l'examen par les pairs de 2012



Extrait de :
**OECD Development Co-operation Peer Reviews:
Canada 2018**

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264303560-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Progrès accomplis au regard des recommandations de l'examen par les pairs du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) en 2012 », dans *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Canada 2018*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264303584-13-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.